



RÈGLEMENT DU CONCOURS D'AFFICHE DES FÊTES DE SOUSTONS 2026

En préambule

Les Fêtes de Soustons, organisées chaque année par la ville de Soustons et le Comité des Fêtes au mois d'Août, sont considérées comme l'un des évènements festifs majeurs de notre département, attirant dans ses artères principales du centre-ville et près de ses arènes, des milliers de « festayres » venus de tout le département des Landes mais aussi de la France entière, toutes générations confondues.

L'identité de ce rassemblement populaire (4 jours et 4 nuits de fêtes) s'est construite au fil des ans à travers ses particularités festives telles que **l'ouverture officielle des fêtes et son traditionnel lancé de clefs à la jeunesse soustonnaise, sa course pédestre des 10 kilomètres (qui fête ses 20 ans en 2026) avec son arrivée spectaculaire dans les arènes, ses « Tiaps » associatifs, son historique course de trottinettes, sa "journée des familles" dans le parc de la Pandelle, sa course déguisée de solex, son défilé des "classes" du dimanche matin, sa fête foraine, ses bals et ses spectacles taurins.**

Les fêtes de Soustons offrent, chaque année, à la population locale, aux soustonnais expatriés, aux vacanciers de la région, aux inconditionnels des traditionnelles fêtes du Sud-Ouest, l'occasion de s'amuser, de danser et de chanter **en bleu et blanc (ce sont les couleurs officielles des Fêtes de Soustons)**, parmi les siens et avec les autres, dans une ambiance familiale véhiculant des valeurs de fraternité, de convivialité, d'amitié.





Une affiche pour marquer durablement l'ADN de nos fêtes

Pour conforter cette identité particulière et **l'ADN festif des soustonnais**, la ville de Soustons souhaite que **l'affiche des Fêtes soit un symbole fort, un repère visuel, pour tous, ancré dans le temps.**

Quelle que soit l'orientation créative engagée, la ville de Soustons souhaite que l'affiche des Fêtes de Soustons fasse apparaître chaque année **l'expression du caractère festif, familial et populaire de ce rassemblement.**

Sur ce projet créatif, la ville de Soustons souhaite laisser libre cours à la créativité, à l'inventivité, à l'originalité, simplifiant considérablement le cahier des charges.

Un concours pour élire l'affiche des Fêtes de Soustons 2025

Ce concours est ouvert aux auteurs graphiques (graphistes, photographes, peintres), professionnels ou étudiants, mais aussi aux amateurs inspirés par cette proposition artistique, **ayant plus de 18 ans.**

La ville de Soustons, par l'intermédiaire d'un jury constitué pour l'occasion, souhaite présélectionner **3 œuvres qui seront ensuite soumise au vote du public.**

Le public pourra découvrir les trois propositions créatives sélectionnées et voter du 30 avril au 29 mai 2026.

Les 3 affiches finalistes seront **exposées à la Médiathèque de Soustons et dans le hall d'accueil de la mairie, sur ces mêmes dates (du 30 avril au 29 mai 2026).**

Durant cette période, le public pourra voter à la fois sur les lieux d'exposition et par voie électronique via le site de la mairie : www.mairie-soustons.fr.

Les résultats du vote et la présentation de l'œuvre lauréate auront lieu le vendredi 19 juin 2026, à 19h30, lors d'un évènement festif organisé pour l'occasion.





Conditions et modalités de participation

Ce concours est ouvert **à toute personne physique majeure**.

La candidature donc la participation au concours se fait exclusivement par voie électronique via l'adresse **communication@mairie-soustons.fr**

Pour participer, chaque candidat devra envoyer son projet en version numérique haute définition à partir du 02 Février 2026 et jusqu'au 03 avril 2026 à minuit, à l'adresse suivante **communication@mairie-soustons.fr**

Ils devront également joindre le **bulletin de participation daté et signé**.

Le bulletin de participation et le règlement peuvent être obtenus et téléchargés **à partir du 19 janvier 2026 à midi** depuis le site internet de la mairie **www.mairie-soustons.fr**, sur la page Facebook officielle de la ville de Soustons **@Ville de Soustons, mais aussi transmis en version papier à l'accueil de la mairie** ou sur simple demande auprès du service Communication par mail à l'adresse **communication@mairie-soustons.fr**

La Ville de Soustons se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de reporter le concours, si les circonstances l'y obligent. D'autre part, le prix pourra être déclaré infructueux. Dans ce cas, la ville de Soustons fera concevoir une affiche par un prestataire désigné. Elle se réserve également le droit de refuser une œuvre qui ne correspondrait pas à la promotion et à la valorisation de cette manifestation festive. La responsabilité de la Ville de Soustons ne saurait être engagée de ce fait.

Caractéristiques du projet d'affiche

Les affiches devront être fournies **au format numérique uniquement et en haute définition**.

Elles devront respecter les contraintes suivantes :

-Format Impression affiche : 117 x 178 cm

-Format informatique : JPEG et PDF (poids du fichier limité à 10 MO)





- La mention « **Fêtes de Soustons – du 6 au 9 Août 2026** » devra apparaître distinctement et lisiblement sur le visuel. La Ville de Soustons se réserve le droit d'apporter quelques modifications marginales (modification de la typographie par exemple) dans l'œuvre retenue, sans que cela ne la modifie ou n'en change l'esprit et uniquement dans le but d'améliorer la lisibilité de l'œuvre. Elle y insérera, au final, le logo de la ville.

La Ville de Soustons décline toute responsabilité dans le cas où des personnes figurant sur des photographies feraient valoir des dommages-intérêts.

Chaque participant déclare que son œuvre est entièrement originale, qu'elle n'est pas générée par Intelligence Artificielle et qu'elle ne contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la Ville de Soustons.

Les candidats acceptent que leurs noms soient publiés sans que ceci n'ouvre de droits.

Règlement pour désigner le lauréat du concours

Le choix de l'affiche lauréate fera l'objet dans un premier temps **d'une décision concertée de la part d'un jury** pour la désignation des 3 affiches finalistes (étape intermédiaire éliminatoire) **et d'un vote public** pour le choix final entre les 3 affiches finalistes (phase finale).

- **La décision du jury**

Le jury **est composé, pour la 1ère fois, d'une majorité de professionnels du monde artistique** (artistes, créateurs graphiques) accompagnés d'élus du conseil municipal et de membres du tissu associatif soustonnais. Il se réunira **le 15 avril 2026 à 19h, en mairie, pour procéder à la sélection des finalistes.**

La décision du jury **sur le choix des 3 finalistes** se fera **sur la base d'un consensus majoritaire, sans vote secret.**

Les trois finalistes, et tous les participant(e)s seront informé(e)s de cette décision par mail dans la semaine qui suivra le choix du jury.

- **Le vote du public**

Les 3 projets finalistes **seront présentés le 30 avril 2026 à midi sur le site internet de la ville de Soustons ainsi que sur la page Facebook officielle @ville de Soustons.**
Ils seront simultanément exposés à la Médiathèque de Soustons (place des arènes) et dans le hall de l'Hôtel de Ville de Soustons (9, place de l'Hôtel de Ville) jusqu'au 29 mai 2026, durant toute la période du vote public.

Le public pourra voter **du vendredi 30 avril 2026 à 12h jusqu'au vendredi 29 mai à 17h :**

- en ligne depuis le site **mairie-soustons.fr**
- manuellement en déposant un bulletin de vote dans l'urne mise à disposition dans chacun des deux lieux d'exposition (chaque votant devra avoir l'esprit citoyen de ne déposer qu'un seul bulletin dans l'urne).

Chaque votant choisit **un projet parmi les 3 propositions finalistes.**

A l'issue du vote, les affiches seront classées en fonction **des suffrages exprimés en pourcentage.**

Le projet **ayant obtenu le plus fort pourcentage sera déclaré "lauréat du concours d'affiche des Fêtes de Soustons 2026".**

Dotations

La ville de Soustons **offre à chaque participant une reproduction de sa création originale** sur un support PVC de format 71 cm x 53cm. Elle leur sera remise le jour de la proclamation du résultat final, le vendredi 19 juin 2026.

L'auteur de l'affiche lauréate se verra attribuer **la somme de 500 €.**

En contrepartie des récompenses prévues, **le lauréat cède à la ville de Soustons les droits d'utilisation de son œuvre à des fins de publication, de diffusion, de commercialisation et de reproduction sur tous supports (produits dérivés) ainsi qu'un droit de reproduction de l'affiche, sans limitation dans le temps, et sans détournement de l'œuvre.**

Le lauréat accepte également que son nom soit publié sans que ceci n'ouvre de droits.

L'œuvre primée devient propriété de la ville de Soustons.

La participation à ce concours implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les concurrents.**